

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 octobre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

L'an deux mille vingt-deux, le **jeudi 06 octobre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 29 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 29 septembre 2022

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Membres excusés :

Mme Bertelle Emilie

Pascal Furnion donne pouvoir à Alain Rolland

Laurence Martini donne pouvoir à Anik Blanc

Laurence Raboisson Croppi donne pouvoir à Luc Chavassieux

Marie Gabrielle Lagardette donne pouvoir à Nicolas Aymard

Secrétaire de séance : Christophe Grange

D2022_027 – Annulation titre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Considérant que l'annulation d'un certain nombre de titres de recettes requiert l'approbation du Conseil Municipal

Considérant le titre 7 de l'année 2021 d'un montant de 180 € émis aux « Barbelous » pour occupation du domaine public

Considérant que « Barbelous », entreprise de vente de pizza, n'est jamais venue sur la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'annuler le titre 7 de 2021 d'une valeur de 180€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : Admet l'annulation du titre 7 de 2021 dont les montants s'élèvent à : 180€

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune chapitre 67, article 673

Article 3 : Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire
Luc Chavassieux

Vote
Unanimité

